

## Le mot du président.

Prenant mes fonctions de président, l'année des dix ans de l'association, je voudrais d'abord remercier François Monestier et les membres du Conseil d'administration pour leur lutte désintéressée dans leur défense des valeurs écologiques dans un contexte difficile et parfois hostile. Des combats ont été gagnés, d'autres non, certains dossiers restent à finaliser.

Ainsi le classement de la Vallée de l'Yerres qui impose le respect de la qualité paysagère du site a été obtenu en décembre 2006.

En revanche, notre opposition à l'extension du Centre commercial Talma n'a pas été prise en compte. Ces travaux ont nécessité un sur remblai nuisible à l'expansion des crues. Le champ d'action de demain reste vaste et recouvre aussi bien l'aménagement de la cité (Plan local d'urbanisme, Plan de déplacements urbains, Plan locaux de déplacement, Plan de prévention des risques, Conservation du patrimoine), que la défense de la biodiversité (Forêt de Sénart, espaces naturels sensibles, espaces boisés classés urbains), que la santé des populations (qualité de l'air, qualité de l'eau, pollution routière, pollution des rivières).

Nos interventions relèvent de notre initiative ou de la demande de Brunoyens. Pour nous la démocratie, l'écologie c'est le dialogue pour conserver et entretenir la qualité de notre environnement et ainsi notre qualité de vie.

Le président René Gasquet

## «Y'a même pas d'place pour s'garer»

D'aucuns seront satisfaits : le parvis de l'église Saint Pierre est en chantier pour y créer des places de stationnement. Celles-ci, sur l'ensemble de Brunoy, dévorent jour après jour les trottoirs (par exemple rue des Carrouges), ou leur majeure partie. Il est vrai qu'à défaut de places de parking le stationnement est toléré, voire encouragé sur les trottoirs.

Fauteuils roulants manuels et poussettes vous n'êtes pas les bienvenus. Que diantre ! Roulez en voiture...

Selon certains élus, experts en cuisine électorale, la plupart des Brunoyens voudrait toujours plus de stationnement et moins d'espace pour marcher.

Nous, nous croyons que les Brunoyens sont pragmatiques. L'insuffisance des transports en commun et leur coût prohibitif, la rareté des signalisations relatives aux vélos, les trottoirs encombrés ou délibérément réduits voire supprimés, les incitent à s'équiper de voitures

## circulation apaisée

### Les oies ont sauvé le Capitole

Les automobilistes veulent épargner les braves volatiles qui traversent la route départementale 94 devant la piscine de Brunoy. Notre municipalité, par une signalétique appropriée les y invite. Les piétons du centre ville n'ont pas droit à autant d'égards. Ici la voiture est reine ; le primate pedibus cum jambis doit s'y adapter. Il serait peut être temps de faire du centre ville un espace de sécurité et de quiétude où il fait bon faire ses emplettes. Il serait bon que l'égalité du piéton et de l'automobiliste soit reconnue. C'est dans cet esprit que le législateur a créé les zones de rencontre.



Tous égaux

### Zone de rencontre décret du 30 juillet 2008 :

au sein de ces zones de rencontres, qui doivent faire l'objet d'un aménagement approprié :

- la priorité est donnée aux piétons qui n'ont pas obligation de circuler sur les trottoirs ;
- la vitesse des véhicules motorisés est limitée à 20 km/h ;
- le stationnement des véhicules y est limité aux seuls emplacements prévus à cet effet.

Nous proposons qu'il en soit créé une dans notre ville, devant la gare. Elle pourrait être étendue de la mairie à la place Saint Médard. En effet, Brunoy est la seule ville de la Vallée à avoir un cœur de pays, facilitant ce genre d'aménagement.

Et, bien sur, comme dans toute opération de ce genre, le Menhir Brunoy Ecologie suggère en première étape un recueil de l'avis de la population et une expérimentation.



### Double sens cyclable- décret du 30 juillet 2008 :

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, les cyclistes peuvent circuler à double-sens sur les voies à sens unique dans les "zones 30" et les "zones de rencontre". Exemples : rue Dupont-Chaumont et rue du Réveillon. Deux premiers et timides petits pas. La faible longueur des espaces concernés conduit à une prolifération compréhensible, impressionnante de panneaux. D'une manière générale la multiplication de portions de voies à statuts distincts exige de l'usager une vigilance renforcée; des adaptations de comportement multiples, une réflexion soutenue.

**Soyons vigilants !**



## Massacre à la tronçonneuse dans l'ancienne peupleraie de Brunoy

En avril 2010, triste constat : coupe « malencontreuse » par les services municipaux de 27 arbres de plus de trente ans, dans un terrain classé. Il faudrait 30 ans pour que ça repousse. Mais la faucheuse-racleuse est passée en juillet 2010. La nature au naturel ça ne fait pas propre. Après les arbres gênants, les mauvaises herbes ont été rasées. Cette attitude de la mairie nous choque.

La défunte peupleraie est classée à plus d'un titre: Espace Naturel Sensible ; répertoriée zone humide\* depuis 1991 par le Conseil Général ; classée au titre de la loi Sites et Paysages depuis 2006 par l'État.

Y vit une flore et une faune typiques : roseaux, reine des prés, grande consoude (plante médicinale et riche en potasse), saules... Une flore rare : (photos) *lychnis flo-cuculi* (œillet de prairies humides).

A la différence des mondes artificiels qui les nient, les mondes naturels nécessitent des continuités écologiques.... Aussi l'association espère voir l'Yerres et ses paysages reconnus en trame verte et bleue selon la loi dite Grenelle II : « enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques (...).

## Modifications du Plu

### Du risque inondation au risque sécheresse



*Pour une idée générale sur une image du passé*

Un Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) est en cours d'élaboration pour la Vallée de l'Yerres, où les risques sont significatifs. La grande crue de 1978 est encore présente dans bien des mémoires. Parallèlement, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a été voté le 6 mai 2010 par la Commission locale de l'eau (CLE). Il contribuera à une maîtrise et une qualité accrues des eaux de notre rivière.

Une enquête publique sera organisée pour chacun d'eux, fin 2010. Ces dossiers d'enquête sont consultables en mairie.

Après arrêté préfectorale, SAGE et PPRI auront des effets réglementaires qui devront être introduits dans le Plan local d'urbanisme.

## PLU: l'avenue Saint Hilaire et les rues adjacentes en émoi.

Dans le but de réaliser une opération immobilière dans une propriété répertoriée de qualité paysagère par la présence d'arbres remarquables, la mairie a demandé une modification du Plan local d'urbanisme. Une enquête publique a été ouverte.

La modification envisagée exprime une évolution profonde des objectifs de l'urbanisation de cette zone. C'est un nouveau texte pour une densification plus élevée du site. Les polygones de constructibilité ont été très agrandis. La qualité paysagère est en berne.

Dans cette zone il existe un risque lié aux terres argileuses. Ce risque est du aux mouvements de terrain consécutifs à l'alternance sécheresse et réhydratation des sols. Beaucoup de constructions brunoyennes se situent dans des zones à aléas moyens ou forts.

Sachant que Brunoy a été reconnu en 2008 en état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de 2005, il devient d'autant plus nécessaire de prendre en compte ce danger pour d'éventuelles constructions immobilières.

Ajoutons à cela, l'état des transports collectifs qui sont structurellement incapables de répondre à une augmentation d'usagers sans dégradation accrue du service.

C'est principalement pour ces raisons, que notre association a déposé des observations défavorables à ce projet.

## Pour un coin d'air et de rencontre : les Jardins Familiaux

L'association Le Menhir-Brunoy Écologie recommandait dès les ateliers d'élaboration du Plan local d'urbanisme, la création de jardins familiaux dans un terrain communal situé derrière le gymnase Gounot : l'îlot vert des Provinciales. Cette volonté est aussi celle de riverains qui ont déjà élaboré une maquette. La qualité du sol, le caractère plat du terrain, la fauche régulière par les jardiniers communaux, la plantation de fruitiers sont des atouts exceptionnels dans notre commune, pour réaliser ce projet convivial que nous soutenons.

Or, afin de réserver cet espace à la construction de lotissements, la mairie a proposé d'autres terrains très pentus et inconstructibles, ainsi que ceux situés dans une autre commune (Mandres).

Nous refusons ces propositions que nous jugeons inadaptées.

## Le foot, oui, mais pas à ce prix là !



La municipalité rêve d'installer une pelouse synthétique au stade Parfait Lebourg. Ce projet suscite de grandes interrogations. D'un côté, la demande d'un terrain praticable tout au long de l'année peut être argumentée. De l'autre, aménager toujours plus les bords inondables de l'Yerres traduit la volonté de la mairie de gommer un peu plus la dimension naturelle de ces espaces. C'est surtout le coût prohibitif qui nous interpelle, illustrant une solution de luxe que l'on croyait réservée aux grands stades. L'investissement initial de l'ordre de 800 000 euros, amorti sur 10 ans (moins de 4 000 jours), coûte environs 200 euros par jours. En d'autres termes la pelouse synthétique coûte approximativement deux emplois de personnel d'entretien salariés à temps plein. Mais la détresse de deux sans-emplois ne pèse pas lourd face à l'ineffable joie de pouvoir taper sur un vrai ballon 100 % synthétique sur une vraie pelouse 100 % synthétique. Outre cet investissement, il y a lieu de prévoir un budget d'entretien onéreux : il ne faut pas oublier de la nettoyer toutes les quelques cinquante heures d'utilisation ; de l'arroser l'été car le synthétique accumule la chaleur ; de la déneiger l'hiver car elle n'a pas un chauffage intégré... Décidément, la politique de la ville de Brunoy n'est pas à la création d'emplois.

## La charte forestière de la forêt de Sénart



Signée en 2005, la charte forestière de la forêt de Sénart est une compilation réussie des attentes des acteurs impliqués dans l'avenir de cette forêt. En 2010, nous en sommes à l'heure du bilan. Nous constatons un grand écart entre attentes et réalités. L'intégrité du territoire de la forêt n'a pas été respectée (parking et pompes à fuel STRAV sur la Commune de Montgeron en face de la Pyramide de Brunoy ; déforestation à la Croix de Villeroy).

La partition définitive de la forêt en 4 fractions, a été consacrée par l'aménagement routier de la Croix de Villeroy.

L'état de santé de la forêt est préoccupant : les abattages sont nombreux et sont décidés hors de tout débat démocratique ; le débardage ignorant la présence du public ; les abords de la forêt sont encombrés de déchets divers. Même notre service public à la française, en la personne de RTE, se croit autorisé à proposer des coupes massives pour que la charge d'entretien de la zone sous sa servitude soit minimale

Le poumon vert du Nord Est de l'Essonne va de plus en plus mal. Un effort majeur est à faire pour que la forêt classée s respectée, que son état sanitaire redevienne satisfaisant, pour que le public revienne... Car aujourd'hui les trois millions de visiteurs annuels ne sont plus là. La forêt attire de moins en moins.

Elle joue de moins en moins la fonction d'espace naturel de détente qui lui avait été attribuée lors du classement en forêt de protection en 1995.

## La digue de la Croix de Villeroy bientôt complètement supprimée



Beaucoup le savent : les digues empêchent le libre cours des flots. Détestées, leur utilité mise en cause, leur entretien parfois déficient en temps normal, elles sont réclamées à hauts cris lorsque surviennent les catastrophes. La tempête XYNTIA a été là pour nous le rappeler.

L'aménagement actuel de la Croix de Villeroy a joué le rôle de digue sur la Nationale 6. Depuis les années 2000 le trafic sur la nationale plafonne à quelques 45000 véhicules jours (3810 véhicules par heure en pointe du soir mesurée en 2004). La capacité limitée dissuade de nombreux usagers d'emprunter la Nationale 6. La double pénalité - bouchons à la Croix de Villeroy et bouchons en traversée de Brunoy – exerce toute sa vertu pédagogique.

Le transport des marchandises par réseau ferré ne correspond guère qu'à des vœux pieux ; le développement effréné des plates formes logistiques en témoigne (cf. Tigery, Combs la Ville, Lieusaint...). Le transport collectif des voyageurs est bien mal en point et le développement du secteur de Sénart nécessiterait des transports collectifs vers Paris. Mais il n'y a que le RER D chroniquement à la limite de la saturation. Les habitants de la

zone n'auront souvent pas d'autre alternative que la voiture. Or l'offre de voies routières plafonne voire baisse. L'examen des radiales entre l'A86 et la Francilienne montre une situation des plus problématiques dans la zone Sud Est. Le total de ces trafics représente quelques 240000 véhicules/jours.

En conséquence, des reports prévisibles de trafic (N7 par exemple) et de hausses générales dus à l'utilisation du GPS et des infos trafic conduiront les usagers à rechercher le trajet le plus fluide La Nationale 6 aménagée est une aubaine.

Demain ce sera différent du fait de l'aménagement de la Croix de Villeroy et de l'évolution du trafic routier. La capacité de la Nationale à cet endroit sera de 8400 véhicules heures. Le trafic routier, tant celui des poids lourds que des véhicules légers croitra fortement.

De ce fait, dans la mémoire collective BRUNOY remplacera Villeneuve Saint Georges pour devenir à juste titre, une des villes les plus « sinistrées » du Sud Est de l'Île de France.

## Au carrefour de Wittlich : un édicule affiche sa laideur



Autrefois, au centre commercial Talma, il y avait un poste de transformation électrique tellement discret que les clients du centre ignoraient jusqu'à son existence. Mais les temps ont changé. Depuis 2010 on peut admirer la contribution remarquable de ERDF/ Centre commercial/mairie de Brunoy à la beauté du site. Le poste de transformation a délaissé la discrétion et s'affiche ostensiblement, dans le site classé, à deux pas du carrefour de Wittlich. C'est de la laideur à l'état brut. Veut-on mettre en valeur, par contraste, notre patrimoine historique ?

Saint Médard, Jean-Rodolphe Perronet et notre architecte des bâtiments historiques n'y trouvent rien à redire. Pour les deux premiers, c'est facile à comprendre

## Diners littéraires 2009 -2010

11 septembre 2009  
Boomerang  
Tatiana de Rosnay  
Ed. Héloïse d'Ormesson

12 février 2010  
Mouloudji  
Gilles Schlessier  
Ed. L'Archipel

9 octobre 2009  
Un temps fou  
Laurence Tardieu  
Ed. Stock

12 mars 2010  
Sonate de l'assassin  
Jean-Baptiste Destremau  
Ed. Max Milo

13 novembre 2009  
Cougar Corridor  
Florian Rochat  
Ed. Le Passage

9 avril 2010  
La remorque rouge  
Marie-Gabrielle Duc  
Ed. Albin Michel

11 décembre 2009  
C'est tous les cinq ans  
et c'est ce soir !  
Placide  
Ed. La Maison  
du Dictionnaire

7 mai 2010  
L'imposteur  
François Marchand  
Ed. Le Cherche Midi

15 janvier 2010  
La nuit de Fort-Haggar  
Stéphane Héaume  
Ed. Seuil

11 juin 2010  
Je n'ai pas dansé depuis  
longtemps  
Hugo Boris  
Ed. Belfond

## Si vous voulez nous rejoindre :

### Bulletin d'adhésion

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Chèque de 18 € à retourner à :  
Le Menhir Brunoy Ecologie  
22 avenue du Maréchal Davout - 91800 BRUNOY

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_



22, avenue du Maréchal Davout 91800 Brunoy

Tel. 01 60 46 90 53 - 01 69 39 30 07

Courriel : lemenhirbrunoy@yahoo.fr

www.lemenhirbrunoy.org